



# ACCUEIL EXTRASCOLAIRE SAINT ANDIOL 2024/2025

(Accueil du mercredi)

## **Liste des pièces justificatives à fournir :**

Le dossier d'inscription doit obligatoirement être complété et déposé en mairie ou par mail à [enfance@st-andiol.fr](mailto:enfance@st-andiol.fr) avec les pièces justificatives

**Avant le 12 juillet 2024**

- Dossier d'inscription dûment complété et signé. **Tout dossier incomplet sera refusé.**
- Copie du livret de famille
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture eau, facture téléphone fixe, facture électricité...)
- Copie du carnet de santé de ou des enfants concernés
- Pour les familles en situation de séparation ou de divorce, une copie du jugement relatif à l'autorité parentale et au droit de garde.
- Attestation employeur des deux parents
- Si projet d'accueil individualisé (PAI) : dossier dûment complété et signé à nous ramener en mairie **avec trousse médicale et ordonnance médecin obligatoire**

## **Pour nous contacter :**

[enfance@st-andiol.fr](mailto:enfance@st-andiol.fr)

Tél. mairie : 04.90.95.02.02

Tél accueil du mercredi : 06.77.37.92.63





# DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025

## SERVICE EXTRASCOLAIRE

### (Accueil du mercredi)

*Ce document est à compléter (recto & verso) et à rapporter en Mairie signé  
avant le 12 juillet 2024 ou par mail : [enfance@st-andiol.fr](mailto:enfance@st-andiol.fr) avec les pièces justificatives.*

#### Informations concernant les parents / tuteur légal / famille d'accueil

##### **Responsable 1 :**

Nom : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
N° CAF : ..... MSA : ..... Autre : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Tél. personnel : ..... tél. travail : ..... Portable : .....  
Email (obligatoire) : .....  
Profession : ..... Employeur : .....

---

##### **Responsable 2 :**

Nom : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
N° CAF : ..... MSA : ..... Autre : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Tél. personnel : ..... tél. travail : ..... Portable : .....  
Email (obligatoire) : .....  
Profession : ..... Employeur : .....

---

##### **Tuteur légal / famille d'accueil**

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° CAF : ..... MSA : ..... Autre : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Commune : .....  
Tél. personnel : ..... tél. travail : ..... Portable : .....  
Email (obligatoire) : .....  
Profession : ..... Employeur : .....





SAINT-ANDIOL

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

### 1) ENFANT ACCUEILLI

NOM: .....  
PRENOM: .....  
DATE DE NAISSANCE: .....  
GARÇON       FILLE

### 2) VACCINATIONS (le tableau ci-dessous doit être accompagné des copies des pages de vaccinations du carnet de santé sans omettre de mentionner le nom et prénom de l'enfant concerné)

VACCINS OBLIGATOIRES*	Date du rappel	VACCINS RECOMMANDÉS	Dates
Diphtérie		BCG	
Tétanos		Coqueluche	
Poliomyélite		Rubéole-Oreillons- Rougeole	
		Hépatite B	
		Autres	

\* rappel tous les 5 ans pour les vaccins obligatoires pour les enfants jusqu'à 13 ans

### 3) RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT ACCUEILLI

#### a) L'enfant présente-t-il des troubles de santé?

Allergies alimentaires :      NON  OUI  Préciser à quoi : .....  
Allergies médicamenteuses : NON  OUI  Préciser à quoi : .....  
Autres allergies :              NON  OUI  Préciser à quoi : .....  
Asthme :                              NON  OUI   
Diabète :                              NON  OUI   
Epilepsie :                            NON  OUI   
Autres :                                NON  OUI  Préciser : .....

Si oui, fournir la copie du PAI disponible en mairie

d) Autres difficultés de santé et précautions à prendre (suivi spécialisé, handicap moteur, troubles du comportement, antécédents d'accidents, d'opération ...) :

.....  
.....  
.....

4) RECOMMANDATIONS UTILES SIGNALÉES PAR LES PARENTS (l'enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, problème d'énurésie ...) :

.....  
.....

**5) RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT**

• NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse .....  
.....

Tel fixe et/ou portable Domicile .....

Tel fixe et/ou portable travail : .....

• NOM : ..... PRENOM

Adresse .....  
.....

Tel fixe et/ou portable Domicile : .....

Tel fixe et/ou portable travail : .....

NOM et Téléphone du médecin traitant : .....  
.....

Je soussigne, ....., responsable légal de l'enfant,  
déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche

Signature (s)

**Les fiches sanitaires de liaison doivent être renouvelées tous les ans. Toute modification en cours d'année concernant les renseignements ci-dessus devra être signalée au service scolarité de la mairie.**

# PARTIE A CONSERVER

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU

# MERCREDI

### Note d'information aux familles et Règlement

La commune de Saint Andiol propose l'organisation et la gestion de l'accueil des enfants les mercredis de l'année scolaire, en dehors des petites et grandes vacances (toujours prises en charge par Familles Rurales).

**Une fiche d'inscription doit obligatoirement être complétée pour que votre enfant puisse fréquenter ce service.**

La mise en place du Portail Citoyen, doté d'un espace famille permet la gestion directe des réservations.

Un compte citoyen est à créer obligatoirement (si cela n'est déjà fait) sur le Portail Famille et **valable tout au long de la scolarité de votre enfant.**

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintAndiol13670/accueil>

L'accueil extra-scolaire du **mercredi** fonctionnera de la façon suivante :

- La surveillance des enfants sera assurée par du personnel communal dans les locaux du groupe scolaire Jean Moulin (école maternelle et école élémentaire) ;
- L'accueil sera réservé aux seuls enfants dont **les deux parents travaillent** (sur justificatifs) ;
- Les prestations (collation du matin, repas et goûter) sont maintenues ;
- **Les horaires :**
  - Amplitude : 7h30 à 18h30
  - Accueil des enfants : à partir de **7h30 jusqu'à 8h30**  
et **de 11h20 à 11h40** (pour l'après midi)
  - Créneau de fin d'accueil : à partir de **17h jusqu'à 18h30 maximum**
- **Les formules et tarifs (repas et collations compris) :** (Délibération du 01 juin 2023)

	SAINT ANDIOL	EXTERIEUR <small>(non scolarisé à l'école de Saint-Andiol)</small>
A la journée 7H30/8H30 jusqu'à 17h/18h30	16.95 €	19.20 €
A la demi-journée 7H30/8H30 jusqu'à 13h	10.80 €	12.00 €
A la demi-journée 11h30 jusqu'à 17h/18h30	10.80 €	12.00 €

(Sauf dérogation expresse pour raison médicale, **les repas sont OBLIGATOIRES**)

En cas d'absence ou de modification, se connecter sur le Portail Familles **au plus tard le vendredi précédent avant 16h.**

**Au-delà, toute absence non justifiée (par certificat médical) sera facturée.  
Les enfants non-inscrits ne pourront pas être acceptés dans l'enceinte de la garderie.  
L'inscription vaut acceptation par les parents des présentes modalités.**

Le solde de l'année précédente doit impérativement être réglé afin de pouvoir accéder aux réservations 2024/2025, sur le portail famille.

Le règlement devra être fait soit :

**Sur le portail famille** : en vous connectant avec vos identifiants BL ENFANCE attribués l'année précédente pour les enfants déjà inscrits à ce service l'année dernière. Pour les nouveaux inscrits, nous vous délivrerons vos identifiants à l'issue de l'enregistrement de votre dossier d'inscription

**Par CESU (Chèque Emploi Service Universel)**

**A la mairie** : Par chèque (à l'ordre du trésor public) ou en espèce (avec l'appoint) aux horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis et jeudis : 08h30 à 12h30 / 13h30 – 17h00

Le mercredi : 08h30 – 17h00

Le vendredi : 08h30 à 12h30 / 13h30 à 16h30

Pour information, le centre aéré fonctionnera sans modification, pendant les petites et grandes vacances (inscriptions auprès de Familles Rurales).

Afin de pouvoir organiser cet accueil dans les meilleures conditions, les fiches d'inscription sont mises à disposition en mairie et devront être **déposées en mairie ou par mail à [enfance@st-andiol.fr](mailto:enfance@st-andiol.fr) avec les pièces justificatives**

**Avant le 12 Juillet 2024**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le Maire,  
Daniel ROBERT

